

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

Du 24 mai 2016 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire suppléant Stéphane Amireault, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

113-05-2016

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du 24 mai 2016

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en reportant le point suivant :

- 1.2 Résolution nommant le vérificateur pour l'année 2016 et acceptant l'offre de service de BCGO

Et en ajoutant les points suivants :

- 1.3 Résolution octroyant l'aide financière, année 2016, à la Maison des Jeunes de L'Épiphanie
- 6.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 581-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 581 en assujettissant les zones M-16, M-17, M-29, M-30, M-42 et les immeubles de la zone H-31 ayant front sur la rue Notre-Dame

----- A D O P T É E -----

Résolution nommant le vérificateur pour l'année 2016 et acceptant l'offre de service de BCGO

L'adoption de cette résolution est reportée à une séance ultérieure.

114-05-2016

Résolution octroyant l'aide financière, année 2016, à la Maison des Jeunes de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de L'Épiphanie a manifesté sa demande de soutien financier concernant l'année d'opération 2016;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du budget d'opération 2016 de la Ville de L'Épiphanie, il y est prévu une contribution financière d'un maximum de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de déterminer les modalités de versement de l'aide financière mentionnée précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer le versement de la subvention de 5 000 \$ à la Maison des Jeunes de L'Épiphanie pour l'année civile 2016, et ce, de la manière suivante:
 - a) 1^{er} versement, en date du 24 mai 2016, au montant de 2 500 \$
 - b) 2^e versement, en date du 20 septembre 2016, au montant de 2 500 \$

3. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-996.

----- A D O P T É E -----

115-05-2016

Résolution octroyant le contrat de marquage de chaussée des réseaux de rues et des pistes cyclables pour l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au marquage de la chaussée sur les rues de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation à deux entrepreneurs soient, Marquage GB inc. et Marquage de chaussée Mascouche;

CONSIDÉRANT qu'en date du 24 mai 2016 à 11 heures, la directrice générale et greffière ouvrait la seule soumission reçue comme suit : Marquage GB inc. au montant de 18 208,13 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroi le contrat de marquage de chaussée pour la saison 2016 à Marquage GB inc. au montant de 18 208,13 \$, taxes incluses, et ce, selon sa soumission datée du 17 mai 2016 pour les travaux énoncés au premier considérant de la présente.
3. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-35500-521.

----- A D O P T É E -----

116-05-2016

Résolution octroyant le contrat pour la réfection du pavage du stationnement du parc du Barrage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection du pavage du stationnement du parc du Barrage;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a demandé à deux entrepreneurs des soumissions soient,
L'Assomption Asphalte au montant de 17 500,00 \$, taxes en sus
Poitras Asphalte au montant de 28 520,00 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT que la soumission de L'Assomption Asphalte au montant de 17 500 00 \$, taxes en sus, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroi le contrat pour la réfection du pavage du stationnement du parc du Barrage à L'Assomption Asphalte au montant de 17 500,00 \$, taxes en sus, et ce, selon sa soumission datée du 29 septembre 2015 pour les travaux énoncés au premier considérant de la présente.

3. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

----- A D O P T É E -----

117-05-2016

Résolution adoptant le règlement numéro 596, intitulé « décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de L'Épiphanie »

CONSIDÉRANT qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale* municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

CONSIDÉRANT la demande de nombreux citoyens du territoire de la Paroisse de L'Épiphanie concernant l'annexion à la Ville de L'Épiphanie d'un secteur de la Paroisse incluant la rue Payette et une partie de la route 341 et du chemin Seigneurial;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 596, intitulé « décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de L'Épiphanie », et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 581-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 581 en assujettissant les zones M-16, M-17, M-29, M-30, M-42 et les immeubles de la zone H-31 ayant front sur la rue Notre-Dame

Monsieur le Conseiller Christian Martel donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 581-2.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

118-05-2016

Levée de la séance d'ajournement

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 15.

----- A D O P T É E -----

STEPHANE AMIREAULT
Maire suppléant

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière